



Le pôle scientifique en chiffres

- Coût de l'opération : 5,8 M€ TTC
- Surface construite : 2 400 m²
- Ratio coût des travaux / m² : 1 465 euros HT / m²

Les intervenants

- Maître d'ouvrage : Conseil régional de Bretagne
- Maître d'ouvrage délégué : SEMAEB (Rennes 35)
- Exploitant : Lycée Jacques Cartier (St-Malo 35)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage HQE* : Inddigo (Nantes 44)
- Architecte : Agence Grignou (Quimper 29)
- Paysagiste : Lieu-Dit - M. Quérérou (Quimper 29)
- Économiste - O.P.C.** : CT Boisset (St-Brieuc 22)
- Bureau d'étude structures : P. Dos (Quimper 29)
- Bureau d'études fluides et acoustique : Techniconsult (Brest 29)
- Coordinateur S.P.S.*** : Ouest Coordination (Cesson-Sévigné 35)
- Bureau de contrôle : Qualiconsult (St-Grégoire 35)

*: Haute qualité environnementale

** : Organisation pilotage coordination

*** : Sécurité protection de la santé



Octobre 2022 - Direction de la relation aux citoyens - Impression : atelier de reprographie sur papier 100% recyclé



KUZUL-RANNVRO BREIZH
283, bali ar Jeneral Patton - CS 21101
35711 ROAZHON CEDEX 7
Pgz : 02 99 27 10 10 - Plr : 02 99 27 11 11
www.rannvro-breizh.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283, avenue du Général Patton - CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax. : 02 99 27 11 11
www.bretagne.fr



• EDUCATION •



Inauguration du « Pôle sciences » du lycée Jacques Cartier de Saint-Malo

Lid-digeriñ « Pol skiantoù » al lise Jakez Karter e Sant-Maloù

Photos : © Martin Bouquier





Répondre aux besoins pédagogiques

Pour accompagner la croissance des effectifs lycéens tout en préservant la qualité de l'enseignement et de l'accueil dans les établissements, la Région est engagée dans un important programme d'investissements et de travaux. En adaptant les bâtiments d'enseignement secondaire dont elle a la charge à l'évolution des besoins immobiliers et pédagogiques, elle souhaite offrir les meilleures chances de réussite à tous les jeunes bretonnes et bretons.

Le bien-être de l'utilisateur au cœur du projet

Dans chacune des opérations immobilières qu'elle porte au sein des lycées, la Région s'engage à répondre aux exigences de développement durable et fait de l'amélioration de la qualité du bâti une de ses priorités.

Outre le renforcement des performances énergétiques des locaux, le projet de rénovation du pôle scientifique du lycée Jacques Carrier a inscrit l'utilisateur, qu'il soit élève, enseignant ou agent, au cœur de sa réflexion. Ce pôle a pour vocation de favoriser le rapprochement entre les enseignements généraux et les enseignements professionnels et d'offrir un lieu de vie propice à l'apprentissage et à l'échange de savoirs.

Une organisation fonctionnelle et transparente

Conçu comme un espace de liaison au cœur des bâtiments, le « Pôle sciences » est distribué en 3 niveaux et constitué de 12 salles de travaux pratiques et du bureau des conseillers principaux d'éducation.

- En rez-de-jardin, 2 salles informatisées, le bureau de la vie scolaire et les sanitaires sont répartis dans 3 blocs distincts au plus près des parcours de circulation ;



“La réussite de tous et toutes est au cœur des préoccupations de la Région, qui se mobilise pour offrir les outils pédagogiques les plus performants et faire de tous les lycées des lieux d'excellence éducative.”

Marie-Pierre ROUGER,

Vice-présidente du Conseil régional en charge des lycées et de la qualité du bâti

- Un hall panoramique offre une vue sur les activités de l'ensemble du lycée et accueille une partie détente. Prolongé par le préau, il s'ouvre largement, au Sud, sur le parc boisé ;
- L'ensemble des classes scientifiques, éclairées naturellement, s'organise sur les 2 niveaux supérieurs.

Une démarche de développement durable intégrée au projet

- Éclairage naturel privilégié ;
- Lampes basse consommation systématisées s'adaptant à l'intensité de la lumière naturelle ;
- Panneaux photovoltaïques en toiture avec affichage instantané de la production d'énergie photovoltaïque dans le hall du bâtiment ;



- Consommation énergétique Cep* – hors production panneaux photovoltaïques : 58,5 kwhep / m² / an, et Cep* – production panneaux photovoltaïques incluse : 27 kwhep / m² / an ;
- Dimension des ouvertures limitée pour préserver l'étanchéité des façades ;
- Confort d'été facilité par les orientations NO et SE du projet ; débord de toiture et brise-soleil intermédiaire associés aux masques naturels des grands arbres ;
- Drainage des eaux de pluie favorisé par l'implantation d'un jardin de fougères et par l'installation d'équipements de voiries et cheminements en terre-pierres ;
- Choix d'équipements sanitaires économes en consommation d'eau potable ;
- Qualité sanitaire de l'eau par production d'eau chaude décentralisée au plus près des points de soutirage ;
- Recours au bois privilégié : charpente bois massif en douglas, bâtis de porte en hêtre...

* : Consommation d'énergie primaire